

# GLOSSAIRE III — TRAITEMENTS SYLVICOLES

**BRULAGE DIRIGÉ OU BRULAGE CONTRÔLÉ** : L'utilisation délibérée du feu, sur une superficie prédéterminée et dans des conditions prescrites à des fins d'aménagement forestier ou faunique.

**COUPE AVEC PROTECTION DE LA RÉGÉNÉRATION ET DES SOLS** : Coupe de la totalité des arbres des essences commercialisables de 10 cm et plus d'un peuplement, effectuée d'un seul tenant en prenant toutes les précautions requises pour ne pas endommager la régénération préétablie et pour protéger les sols.

**COUPE D'AMÉLIORATION** : Coupe effectuée dans un peuplement inéquienne dégradé pour extraire les arbres dont le diamètre est élevé, favorisant ainsi le rajeunissement du peuplement. Après la réalisation du traitement, on doit retrouver au moins la même proportion d'arbres de qualité qu'avant pour assurer le maintien sinon l'amélioration de la qualité de ces peuplements.

**COUPE D'ÉCLAIRCIE COMMERCIALE** : Coupe partielle d'arbres commercialisables pratiquée dans un peuplement équienne qui n'a pas atteint la maturité. Cette coupe est destinée à accélérer l'accroissement du diamètre des arbres résiduels, et par une sélection convenable, à améliorer la qualité du peuplement.

**COUPE D'ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE** : Coupe pratiquée dans un jeune peuplement d'arbres qui nuisent aux arbres d'avenir, en régularisant l'espacement entre les tiges. Aucune récolte commerciale.

**COUPE DE JARDINAGE** : Coupe périodique d'arbres choisis individuellement ou par petits groupes dans un peuplement inéquienne, pour l'amener ou le maintenir dans une structure jardinée en assurant les soins culturaux nécessaires aux arbres en croissance et en favorisant l'installation de semis. Elle nécessite la récolte des arbres de divers diamètres.

**COUPE DE PRÉJARDINAGE** : Coupe périodique d'arbres choisis individuellement ou par petits groupes dans un peuplement inéquienne dont la densité est trop faible pour exécuter une coupe de jardinage. Ce traitement vise à amener le peuplement à une structure propice au jardinage, en assurant les soins culturaux nécessaires aux arbres en croissance et en favorisant l'installation de semis. Elle nécessite la récolte des arbres de divers diamètres.

**COUPE DE RÉCUPÉRATION** : Coupe d'arbres morts, mourants ou en voie de détérioration (ex. parce qu'ils sont sur le déclin [surannés] ou endommagés par le feu, le vent, les insectes, les champignons ou tout autre agent), avant que leur bois ne perde toute valeur économique.

**COUPE DE RÉGÉNÉRATION** : Toute récolte d'arbre pratiquée dans un peuplement pour provoquer la régénération déjà présente. La coupe progressive, la coupe par bandes et la coupe par trouée sont des coupes de régénération.

**COUPE FINALE** : Étape finale de la coupe progressive. Cette coupe consiste à récolter les derniers semenciers lorsque la régénération est bien établie.

**COUPE PAR BANDES AVEC PROTECTION DE LA RÉGÉNÉRATION ET DES SOLS** : Coupe de la totalité des arbres des essences commercialisables de 10 cm et plus d'un peuplement, en prenant toutes les précautions requises pour ne pas endommager la régénération préétablie et pour protéger les sols. Cette coupe est effectuée par bandes (lisères variables selon le type de peuplement) pour y favoriser la régénération.

**COUPE PAR TROUÉES AVEC PROTECTION DE LA RÉGÉNÉRATION** : Coupe de la totalité des arbres des essences commercialisables de 10 cm et plus d'un peuplement, réalisée en prenant toutes les précautions requises pour ne pas endommager la régénération préétablie et pour protéger les sols. Cette coupe est effectuée sur des superficies de dimensions limitées, dont le périmètre doit être irrégulier (trouée), pour y promouvoir la régénération.

**COUPE PARTIELLE** : Terme général décrivant toute coupe enlevant une partie des arbres du peuplement.

*L'aménagement durable des forêts vise « à maintenir et à améliorer à long terme la santé des écosystèmes forestiers au bénéfice de tous les êtres vivants, tout en assurant aux générations actuelles et futures de bonnes perspectives environnementales, économiques, sociales et culturelles » (Conseil canadien des ministres des forêts, 1992). Il doit considérer les valeurs et préoccupations de la population, maintenir les écosystèmes en santé, régénérer la forêt à l'image de la forêt naturelle, soutenir l'économie régionale et lutter contre le changement climatique. (MRNF, 2010)*



**COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT** : L'une des coupes successives, entreprise dans un peuplement équienne arrivé à maturité, qui permet l'ouverture du couvert forestier afin de créer des conditions favorables à la régénération naturelle des arbres conservés comme semenciers.

**COUPE SÉLECTIVE** : Terme général décrivant toute coupe enlevant une partie des arbres d'un peuplement en fonction d'objectifs précis.

**COUPE PARTIELLE** : Terme général décrivant toute coupe enlevant une partie des arbres d'un peuplement.

**DÉBLAIEMENT** : La mise en andains ou en tas de la matière ligneuse non commercialement utilisable pour faciliter la mise en terre de plants ou le passage d'un scarificateur.

**DÉBLAIEMENT D'HIVER AVEC LAME TRANCHANTE** : Le déblaiement est effectué lorsque le sol est gelé à l'aide d'un tracteur muni d'une lame tranchante pour éliminer toute végétation et enlever la matière organique trop épaisse.

**DÉBROUSSAILLEMENT** : Action d'enlever, par des moyens mécaniques ou manuellement, la végétation herbacée et ligneuse indésirable.

**DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION ou DÉGAGEMENT DE PLANTATION** : Action de libérer (dégager) des semis ou de jeunes plants de la concurrence végétale la plus voisine en éliminant la végétation qui les entoure de trop près ou la domine. Ce traitement sylvicole se réalise par le recours à des outils comme la scie circulaire et le sécateur (dégagement mécanique) ou par l'utilisation de phytocides (dégagement chimique).

**DÉPRESSAGE** : Éclaircie pratiquée sur de jeunes semis à la suite d'un ensemencement.

**DÉSHERBAGE** : Opération culturale réalisée avant le stade de gaulis qui consiste à réduire ou à supprimer la végétation herbacée indésirable, sans égard à la classe de cime.

**DRAINAGE** : Ensemble des travaux (creusage de fossés, aménagement de bassins de sédimentation, etc.) effectués en vue de réduire l'humidité du sol, en favorisant l'écoulement des eaux de surface et d'infiltration, pour améliorer les conditions de croissance des arbres, l'établissement de la régénération et maintenir ou accroître la productivité du site après coupe.

**ÉDUCATION DES PEUPELEMENTS** : Tous traitements sylvicoles ayant pour but d'améliorer l'accroissement et le développement des arbres individuels désirés dans les peuplements.

**ENRICHISSEMENT** : Augmentation du pourcentage d'essences ou de génotypes souhaités ou de la biodiversité d'une forêt par la plantation intercalaire.

**ENSEMENCEMENT (ARTIFICIEL)** : Opération d'épandage de semences d'arbres par voie aérienne ou terrestre, ou à l'intérieur de minis serres en vue d'assurer la régénération.

**FERTILISATION** : L'application d'engrais chimique ou organique pour augmenter la capacité de production du sol.

**HAUBANAGE** : Action de renforcer ou de maintenir des branches, des tiges ou des troncs d'arbre au moyen de haubans.

**HERSAGE** : Opération effectuée à l'aide d'une herse forestière et qui consiste à broyer les rémanents, à incorporer la matière organique aux horizons minéraux de surface et à ameublir le sol.

**LABOURAGE** : Opération qui consiste à ameublir les sols compacts ou à déraciner les plantes indésirables au moyen d'une charrue à versoir simple ou double, ou d'accessoires semblables tirés par un boteur ou autre machinerie.

**PLANTATION** : La mise en terre de boutures, de plançons, de plants à racines nues ou de plants en récipients pour la production de matière ligneuse.

**PRÉPARATION DE TERRAIN** : Opération (scarifiage, labourage, hersage, déblaiement, brulage dirigé et drainage) visant à préparer un terrain forestier de façon à favoriser l'ensemencement naturel, l'ensemencement artificiel ou la plantation.

**REBOISEMENT** : Reconstitution du couvert forestier par des moyens naturels ou artificiels, tels la plantation ou l'ensemencement.

**REGARNIS DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE** : Opération qui consiste à parfaire une régénération insuffisante par plantation ou ensemencement.

**SCARIFIAGE** : L'ameublissement du sol pour favoriser la régénération naturelle ou artificielle d'arbres d'essences désirées.

**Sources** : GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 1999. Guide Ressource, région de l'Estrie. Ministère des Ressources naturelles, 44p.  
ORDRES DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC. 2003. Dictionnaire de la foresterie, Éd. Spéciale XII<sup>e</sup> Congrès forestier mondial, Bibliothèque nationale du Canada, 744p.

